DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 7 décembre 2023

****

NOMBRE DE DELEGUES	
En exercice :	34
Présents :	29
Votants :	29
D23.112	

L'an deux mille vingt-trois,
le sept décembre,
à 19 heures,
Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 27 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, FABRE Jean, BLANC Sébastien, LAFON Madeleine, POQUET Pascal, POUDEVIGNE Roger, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, VALENTIN Christine, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, LAFOURCADE Noël, RODIER Colette, JACQUES Jérôme, FERNANDEZ Florence, SALENDRES Jean-Sébastien, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SEGUIN Denis, SALEIL Jean-Claude.
Absents excusés : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, RODRIGUES David, MALZAC Claude, DE SOUSA Guy et VAYSSIER Jean-Louis,

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 29 **CONTRE : 0** **ABSTENTIONS : 0**

D23.112: CONSTRUCTION EXTENSION ATELIER RELAIS BLANCHISSERIE AU MASSEGROS – AVENANT N°5 ENTREPRISE

Monsieur le Président précise que suite au nouveau bail qui a été signé avec le repreneur de la blanchisserie, les travaux d'extension ont repris mais d'importantes modifications ont dû être apportées au projet d'extension afin d'adapter les locaux au process du repreneur.

Le chantier a été réceptionné le 17/11/2023.

Le cabinet Teissier-Bonnet propose un avenant (ci-annexé) pour :

- **Lot 2 : Démolition gros œuvre** – MARTINAZZO BTP
  Avenant 5 : 8 886,16 €

Montant initial :	263 321, 94 € H.T.
Montant rectifié selon les précédents avenants	307 718, 46 € H.T.
Montant en - :	0, 00 € H.T.
Montant en + :	+8 886,16 € H.T.
Nouveau montant du marché :	**316 604,62 € H.T.**

Ouï l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code des marchés publics,
VU les précédentes délibérations,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE ET DONNE DELEGATION à Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 13 décembre 2023,
Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quai de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUBRAC LOT CAUSSES TARN

CONSTRUCTION / EXTENSION D'UN ATELIER RELAIS BLANCHISSERIE AU MASSEGROS

LOT N° 2 DEMOLITION GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage :	**Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn**
Représentant légal du Maître de l'ouvrage	**Monsieur le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn**

AVENANT N°5

Titulaire du marché	MARTINAZZO BTP
Lot N°	2 Démolition gros œuvre
Délai d'exécution	6 mois TCE
Montant initial	**263 321.94 € HT**
Montant rectifié selon les précédents avenants :	**307 718.46 € HT**

N° Avenant : 5

Sans incidence sur le montant du marché	X
Avec incidence sur le montant du marché	

Montant en -	**€ HT**
Montant en +	**8 886.16 € HT**
Nouveau montant du marché, compte tenu de cet avenant	**316 604.62 € HT**

Article 1 : Prix

Le présent avenant n°5 a pour objet de proposer un nouveau prix global et forfaitaire qui résulte de diverses contraintes techniques conduisant à une modification de la masse initiale des travaux telle qu'elle était prévue au marché initial.

Décomposition du prix global et forfaitaire supplémentaire :

Travaux en moins (selon devis ci-joint)

€ HT

Travaux en plus (selon devis ci-joint)

8 886.16 € HT

Ces prix sont établis en valeur du mois M0 du marché initial

Prix :

Les travaux compte tenu du présent avenant n°5, seront rémunérés par application d'un prix global et forfaitaire égal à :

	Marché en euros	Avenant en euros	Montant total en euros
Montant H.T.	307 718.46 €	8 886.16 €	316 604.62 €
T.V.A. 20 %	61 543.70 €	1 777.23 €	63 320.93 €
Montant T.T.C.	369 262.16 €	10 663.39 €	379 925.55 €

Conformément aux dispositions de l'article 3.3.1. du C.C.A.P., les prix du marché sont hors TVA, le montant TVA incluse n'est donné ici qu'à titre indicatif

Le montant des acomptes et du solde seront calculés en appliquant les taux de TVA en vigueur au moment de l'exécution des prestations.

Montant sous traité

Les dispositions du marché initial ne sont pas modifiées

Article 2 : Divers

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant n°5 lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Mende, le 10 octobre 2023

Le Représentant légal du Maître de l'Ouvrage
Le Président

L'entrepreneur,
(mention manuscrite : Lu et Approuvé)

lu et approuvé

MARTINAZZO BTP
26 route du chapitre - 48000 MENDE
SASU au capital de 121959,21 €
SIRET 34174872100030
TEL : 04 66 65 02 45

MARTINAZZO BTP

MARTINAZZO BTP
26, route du Chapitre
48000 MENDE
Tél : 04 66 65 02 45 - Fax : 04 66 49 31 39

D E V I S N° RF201401	**Comm comm Aubrac Lot Causses Tarn** 16 quartier de Trémoulis 48500 LA CANOURGUE
MENDE, le 16 mai 2023	
Référence Client 1146	

Objet du devis
CONSTRUCTION / EXTENSION D'UN ATELIER RELAIS BLANCHISSERIE AU MASSEGROS
Maîtrise d'oeuvre : BONNET TEISSIER - Architectes D.P.L.G
Bureau d'études : IB2M

Devis des travaux supplémentaires n°05

Réf.	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
1	TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES N°05				
1.1	Fourniture et pose de caillebottis inox sur fosse lessive compris feuillure et cornière galva	Ens	1,000	8 886,16	8 886,16
1.2	Variante : Fourniture et pose de caillebottis galva sur fosse lessive compris feuillure et cornière galva	Ens		4 416,16	
	TOTAL 1				**8 886,16**

Total H.T.	**8 886,16**
Total T.V.A. 20,00 %	**1 777,23**
Net à payer (Euros)	**10 663,39**

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur ces prix.
Règlement à réception de facture.

Assurance responsabilité civile & décennale chez SMA COURTAGE - couverture France entière.
Siège social : 26, route du Chapitre - 48000 MENDE.

Le Directeur, Antoine VERNHET

Réglement à réception de facture.
Le client : "Bon pour Accord."
Date et signature

MARTINAZZO-BTP : SASU au capital de 121 959,21 € - N° TVA FR19341748721 - APE : 4399C - RCS de Mende
Tél : 04 66 65 02 45 - Email : contact@martinazzobtp.fr
SIRET 34174872100030 - 26, route du Chapitre - 48000 MENDE